

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON**

AVIS PUBLIC — SÉANCE DU CONSEIL EN PRÉSENTIEL

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Francine Rainville, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon,

QUE le conseil se tiendra en présentiel à partir du 14 mars 2022,

Que le public soit admis mais, que les citoyens peuvent aussi poser leurs questions avant la séance soit par courriel à dg@st-cleophas.qc.ca, par téléphone en laissant le message sur la boîte vocal de la municipalité au 450-889-5683 poste 6600

De plus, les citoyens qui veulent assister à la séance du conseil, le port du masque est obligatoire.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon ce 16^{ième} jour du mois février de l'an deux mille vingt-deux.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 16 h30 le 16 février 2022

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^{ième} jour du mois février de l'an deux mille vingt-deux.



Francine Rainville
Directrice générale et greffière-trésorière